Les amis de
Philippe Le Bas
et de la famille Duplay

BULLETIN N° 8

Juillet 2025

Editorial

Ce bulletin n° 8 vient en préparation de notre assemblée générale qui aura lieu exceptionnellement en septembre, et plus exactement le samedi 20, date anniversaire de la bataille de Valmy.



Mathieu Jaques Duplay (1752-1833) , tout à la fois le grand-oncle et le beau-père de Philippe Le Bas Fils.

Dans ce numéro

Editorial par Florent Hericher. Page 1.

Petits rappels sur la la branche Mathieu Jacques Duplay .
Par Florent Hericher. Page 2

Georges DUPLAY – Emile ZOLA une correspondance autour de l'Affaire Dreyfus
Par Jean Duplay page 3.

Le Bas et Peyssard administrateurs de l'école de Mars.
Par Bernard Vandeplas. Page 5.

Quelques arrêtés du représentant Le Bas en mission à l'armée du Nord. (2-21 août 1793).
Par Bruno Decriem Page 8.

Editorial (SUITE)

Notre assemblée générale sera suivie d'une conférence de M. Jean Duplay, le descendant direct de Mathieu Jacques Duplay le jeune frère de Maurice, l'hôte et ami de Robespierre. Le thème de cette conférence sera consacré à la fois à deux des ancêtres de Jean Duplay, qui vécurent à Frévent et au Général Philippe Duplay, le père du conférencier, qui fut l'un des lieutenants de la 2ème DB, et fut président du fonds historique du Maréchal Leclerc. Le général Duplay aimait se présenter comme "le guerrier républicain", fier de ses ancêtres ayant vécu sous la Révolution française, ainsi possédait-il le fameux chapeau du Conventionnel Le Bas. Dans ce numéro axé sur le thème de la guerre, Bernard Vandeplas nous propose un article sur l'école de Mars pour laquelle le Conventionnel Philippe Le Bas fut choisi pour en être l'un de ses deux directeurs. Il se révéla en être le plus influent. Cette nomination ne relève pas du hasard, elle atteste que la compétence de Le Bas en matière militaire étaient reconnue . Si ses missions aux armées avec Saint-Just sont bien connues (grâce à l'ouvrage de référence de Jean-Pierre Gross), celles qui précèdent avec Duquesnoy le sont moins, aussi Bruno Decriem nous les présente à l'appui d'arrêtés inédits.

Florent Hericher

Jacques Mathieu Duplay (1751-1833)



Cette figure de la famille Duplay semble avoir été oubliée par les historiens de la Révolution. Elle est pourtant importante de par sa proximité avec Philippe Le Bas fils, et par le fait que sa descendance perdure jusqu'à aujourd'hui.
Mathieu Jacques est l'un des jeunes frères de Maurice Duplay, comme lui il est venu du Velay. Si Maurice était menuisier, lui était charpentier, et tout aussi talentueux. Comme son frère, il est juré au tribunal révolutionnaire de Paris. Il apparaît dans l'acte de tutelle de 1795 réunissant la famille Duplay et leurs proches amis pour nommer le tuteur du jeune Philippe, en l'occurrence Darthé. Frère de Maurice, Mathieu Jacques est donc le grand-oncle de Philippe Le Bas fils, mais comme Philippe épouse sa fille Clémence, il est également son beau-père .
Ce double lien de parenté va se traduire par une grande proximité de ces deux branches familiales. L'un de ses petits-fils, Georges-Paul-Alexandre Duplay (1835-1901) est filateur à Frévent, et le fils de ce dernier, Georges Charles Eugène Duplay (1869-1940) est né à Frévent. Par quel hasard des Duplay se retrouvent-ils vivre à Frévent, le berceau de la famille Le Bas ?



Cette gravure, propriété de M. Jean Duplay datée de 1821, représente Mathieu Jacques Duplay. Elle est signée Duplay. Eléonore Duplay qui peignait, pourrait-elle être l'autrice de ce portrait ?

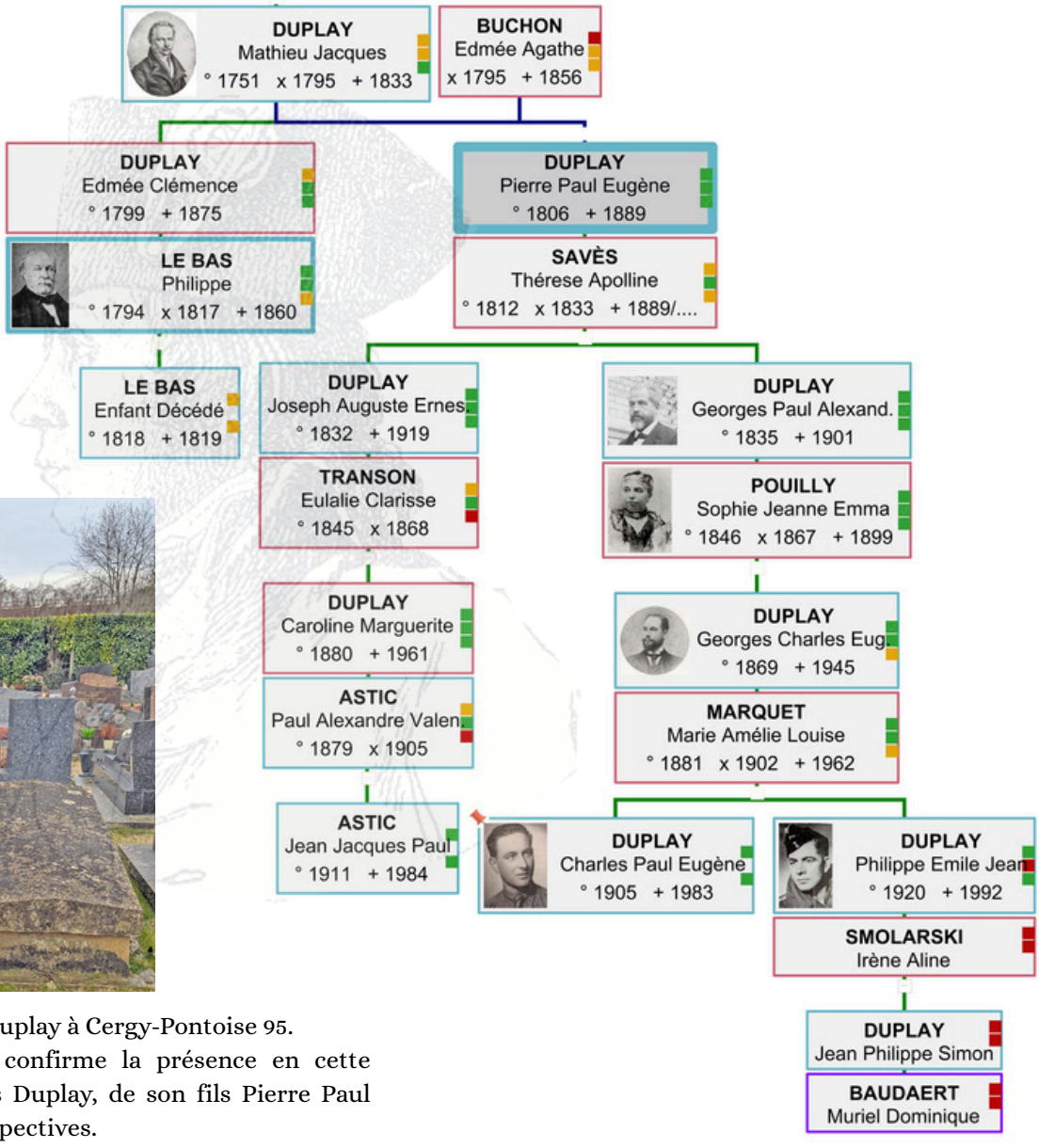



La sépulture de cette famille Duplay à Cergy-Pontoise 95.
L'état civil de la ville nous confirme la présence en cette sépulture de Mathieu Jacques Duplay, de son fils Pierre Paul Eugène et de leurs épouses respectives.



Jean Duplay :

Georges DUPLAY – Emile ZOLA une correspondance autour de l'Affaire Dreyfus



Mon grand-père paternel Georges Charles Eugène DUPLAY (que pour simplifier je nommerai Georges) est né le 12 juin 1869 à FREVENT dans le Pas-de-Calais. Son père Georges Paul Alexandre était directeur de la filature de lin de Rollepot, jusqu'à l'automne 1874. Son arrière grand- père, Mathieu Jacques DUPLAY, était le frère de Maurice DUPLAY, logeur de ROBESPIERRE, oncle d'Elisabeth LE BAS et beau-père de Philippe LE BAS, membre de l'Institut.

Dans ses Mémoires, Georges donne une description assez précise de la filature et de la maison du directeur que sa famille occupait, où il a vécu une enfance dorée. Cette demeure, le « petit château de Rollepot », est toujours debout, magnifiquement restaurée par son actuel propriétaire.

Ingénieur centralien comme son père, Georges fit une carrière d'ingénieur textile et de directeur d'usines, d'abord au sein du Comptoir de l'Industrie Linière dans le Nord puis à Laval et au Mans, avant de gérer sa propre entreprise de fabrication d'éoliennes rachetée à la famille BOLLEE ; entreprise qui malheureusement comme beaucoup, ne survivra pas à la grande crise de 1929.

En faisant des recherches sur sa biographie, je suis tombé par le plus grand des hasards sur le site CORREZ, dédié aux correspondances internationales d'Emile ZOLA.(1)
Sur ce site édité par l'ITEM (Institut des textes et manuscrits modernes), une unité de recherche du CNRS et de l'ENS, sont publiées les fac-similés des lettres reçues de l'étranger par le grand écrivain, notamment au décours de l'Affaire Dreyfus, qui a déchiré la société française au tournant du
XXème siècle pendant plus de 10 ans, fracture dont les traces restent encore décelables de nos jours.

Diplômé de l'Ecole Centrale en 1892, Georges a été introduit dans l'industrie textile par son père Georges Paul Alexandre, à cette époque administrateur du Comptoir de l'Industrie Linière. Il a ensuite travaillé pour d'autres entreprises, et en 1898 il s'est associé avec les frères SAINT LEGER pour créer une filature à Marquette-lès-Lille, affaire qui tournera jusqu'en mars 1901.

C'est précisément à cette époque qu'ont été écrites les 3 lettres à ZOLA publiées sous sa signature sur le site CORREZ. La première, non datée, est sans doute de fin janvier 1898, au lendemain de la publication par l'Aurore du manifeste "J'accuse" ; la seconde du 19 juillet 1898, en réaction à la parution de la « Lettre à M. H. Brisson » de Zola, dans « L'Aurore » ; et la dernière du 26 septembre 1899, suite à la parution de la « Lettre à Mme DREYFUS » de Zola, dans « L'Aurore» (suite aussi à la grâce présidentielle intervenue le 19 septembre et publiée le 22 septembre 1899

Ces lettres sont toutes postées de Londres. A cette époque Georges résidait à La Madeleine, dans la banlieue de Lille ; il a néanmoins pu effectuer de courts séjours à caractère professionnel à Londres. Calais n'est pas très éloigné de Lille, et le Channel était à cette époque facile à traverser. Il y avait par ailleurs de nombreux liens entre les industries textiles anglaise et française au XIXème siècle.

Il se présente à Zola, dans ses trois lettres, comme un « ouvrier passementier ». L'entreprise où il était associé de 1898 à 1901 était alors une filature de coton cardé. On peut supposer qu'il y dirigeait un atelier de production de fil de passementerie, mais en aucun cas, étant dirigeant de l'entreprise, il ne pouvait se présenter comme un simple ouvrier.
Stratagème sans doute, pour se poser en interlocuteur crédible du grand écrivain social du XIXème siècle. Zola ne se serait pas donné la peine de répondre à un obscur représentant du patronat. A un obscur ouvrier exilé par contre, c'était tout à fait jouable.

Le style est incisif, parfois agressif, voire provocateur (incipit de le première lettre, en capitales : « A BERLIN – A BAS ZOLA » !...) avec quelques boursouflures lyriques et une recherche systématique d'originalité, tant dans le vocabulaire que dans les idées : il s'agit de l'expression d'un jeune homme de 29 ans en début de carrière, au caractère impétueux (il se mariera en 1901), qui cherche à accrocher l'intérêt d'un grand écrivain reconnu ; démarche couronnée de succès car il est clair qu'il reçut, vers mars 1898, au moins une réponse (hélas perdue) à la première lettre. Réponse sans doute caustique, qui motive un changement de ton très net dans les deux dernières lettres de Georges, apparemment très vexé.

L'échange dans son ensemble présente un intérêt particulier dans le sens où il ne s'agit pas de banales lettres d'un admirateur de Zola, mais plutôt d'une interpellation à caractère polémique et philosophique de la part d'un homme élevé dans l'esprit des Lumières (descendant direct des DUPLAY de la Révolution Française).

Cette correspondance m'apporte un jour nouveau sur la personnalité de mon ancêtre, que je n'ai pas connu (il est mort 9 ans avant ma naissance). Des propos de mon père, des carnets que Georges a laissés derrière lui, ressort l'image d'un homme intelligent, d'un commerce agréable, mari aimant et fidèle, excellent père de famille ; entièrement concentré sur son métier d'ingénieur textile puis de chef d'entreprise, et enfin d'expert industriel auprès des assurances après la ruine de son affaire en 1929, obligé de trimer jusqu'à son dernier souffle pour subvenir aux besoins de sa grande famille (il n'y avait pas, ou si peu de couverture sociale à cette époque); spectateur de son siècle certes mais absent de tout débat public, littéraire, politique ou philosophique.

Je n'imaginais certainement pas cet homme de devoir se muer en polémiste engagé dans une passe d'armes avec Zola !

Voilà en tout cas qui éclaire d'une lumière inattendue et très humaine la personnalité de ce grand- père invisible et que je croyais transparent. Républicain, voltairien, anticlérical, social, antimilitariste et dreyfusard, considérant la Science comme la lumière émancipatrice du Peuple, il se situe clairement dans la ligne de la gauche républicaine et radicale, qui va voir émerger en 1901 le Parti Radical, autour des figures de Ledru-Rollin, Georges Clémenceau et Léon Gambetta.
A l'inverse, sa défiance vis-à-vis des intellectuels « médiatiques » et sa position ouvertement restrictive quant au champ du suffrage universel, bien affirmée dans les deux dernières lettres, sont plutôt des marqueurs de la droite conservatrice de l'époque.

C'est là toute la complexité d'un homme, issu d'une grande famille de la Révolution de tradition montagnarde, mais appartenant aussi, de facto, à la classe industrielle et possédante. Gageons que par la suite il a su évoluer comme nombre de ses contemporains vers une modération de bon aloi, ses Mémoires en sont le témoignage. Sur la question de la place des Juifs dans la société française l'Affaire a certainement joué comme un révélateur pour lui comme pour beaucoup de français.

Les fac-similés des 3 lettres de Georges sont facilement accessibles sur le site CORREZ dont j'ai indiqué les coordonnées en note. Les transcriptions et leur analyse détaillée avec l'appareil critique, travaux réalisés par mes soins, sont encore inédits, et feront l'objet d'une prochaine publication, ensemble avec les Mémoires et le Journal de Georges DUPLAY.

Jean DUPLAY

https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/objectifs-projetaffaire

« Créée par décision de la Convention en date du 13 prairial an II (1er juin 1794), l'école de Mars située dans la plaine des Sablons aux porte de Paris[1] devait recevoir des jeunes citoyens, six par district, choisis parmi les fils de sans-culottes. Ils y apprendraient, avec les principes du civisme, le métier des armes et fourniraient les cadres de l'armée républicaine de demain[2] ».



https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b7744004k.r=.langFR

Le 14 prairial an II (2 juin 1794), Le Bas et Peyssard sont nommés administrateurs de l'Ecole de Mars. Ils se consacreront tout entier à cette charge.

L'école de Mars est créée comme une institution qui serait le reflet strictement inverse de l'école royale militaire de 1751. A l'école de Mars, le mérite occupe la première place. Les élèves sont érigés en modèles de citoyens d'où une sélection pour recevoir une éducation révolutionnaire. Les agents de districts sont chargés de la sélection, voire les sociétés populaires ou les municipalités.

Pourquoi Le Bas et Peyssard sont-ils choisis ? Dans son discours relativement long, du 13 prairial An II, Barère nous renseigne sur les objectifs théoriques de cette école de la République. Une mentalité « de l'An II » est à « l'ordre du jour ». Elle n'est pratiquement que théorique, car l'expérience sera courte, quelques mois à peine, avant que la Convention Thermidorienne change la donne révolutionnaire.

En effet, « les thermidoriens investissent le mérite d'une signification radicalement différente, en valorisant les savoirs techniques plutôt que la vertu politique. En cherchant à fonder par là une société des meilleurs, ils abandonnent le projet égalitaire de l'An II dont l'école de Mars était assurément l'un des plus grands symboles 3 ». Un fidèle, voire un très proche de Robespierre, dirige et contrôle cette école : Le Bas. Celui-ci est aidé par son collègue Peyssard, un fidèle de la Montagne. Le Comité de Salut public établit les règles et explique le pourquoi de l'enseignement de l'école de Mars. Il nous livre un esprit révolutionnaire, une approche d'un temps nouveau qui se veut régénérateur par ses projets. Le choix des hommes dans la direction de l'école reste également important ; il n'est pas le fruit du hasard.

Barère à la Convention présente l'Ecole de Mars, au nom du Comité de Salut public (le 1er prairial an II soit le 1er juin 1794) :

« La Convention répond aujourd'hui à la patrie : Une école de Mars va s'ouvrir. Trois mille jeunes citoyens, les plus intelligents et les plus robustes, ayant donné des preuves constantes de bonne conduite, vont remplir cette institution nouvelle. Trois mille enfants de bon citoyens vont se dévouer aux besoins communs, se former aux emplois militaires [4] … ». A la suite de ce rapport, interrompu par de fréquents applaudissements, Barère présente le projet de décret [5] . Celui-ci comporte treize articles qui reprennent globalement le discours de Barère devant la Convention. Le douzième article précise :

« L'école de Mars est placée sous la surveillance immédiate du Comité de Salut public, qui est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret, et pour remplir l'objet de cette institution révolutionnaire ; il choisira les instituteurs et les agents qui doivent être employés près des élèves, les plus propres à leur donner les principes et l'exemple de toutes les vertus républicaines ». Ce décret est adopté.

A la veille d'un tournant historique : Le Bas et Peyssard administrateurs de l'école de Mars. La situation politique est grave en cette période (printemps 1794).

Aucune phase de l'histoire révolutionnaire n'est plus étrange ni plus instructive que le printemps 1794. Robespierre et ses amis semblent tout puissants (Saint-Just, Couthon, Le Bas etc…), pourtant leur chute est proche.

C'est dans ce contexte que l'école de Mars prend naissance et que Le Bas et Peyssard écrivent une lettre au président de la Convention le 16 messidor an II (le 4 juillet 1794). Les luttes politiques sont donc vives, et la situation semble ingérable pour Robespierre et ses proches. Pourtant, cette lettre montre que Le Bas et Peyssard croient encore que la République et ses institutions nouvelles s'imposeront pour le futur d'une République dont rêve Le Bas. N'est-il pas entre le rêve et la raison, c'est-à-dire, entre le calme avant la tempête ? D'après le discours de Barère, en révolution il faut aller vite et être pragmatique. La théorie est nécessaire mais la situation révolutionnaire entraîne une vision réaliste des choses.

Il ne faut pas laisser un vide s'installer sous le prétexte que nous sommes en révolution depuis longtemps et que des aléas secouent la République qui est en marche. Pour le futur de celle-ci, c'est aujourd'hui qu'il faut forger les institutions républicaines. Le Comité de Salut public a conscience des enjeux de demain. Il est nécessaire d'agir vite et bien.

Lettre des représentants du peuple près de l'école de Mars au président de la Convention nationale, le 16 messidor an II; Philippe Le Bas et Peyssard écrivent :

« Citoyen président, la Convention nationale a voulu former dans la plaine des Sablons une pépinière d'hommes vertueux et braves ; annonce lui que son voeu sera rempli ; dis-lui que la frugalité, la discipline, la haine des rois et l'amour de la liberté sont ici à l'ordre du jour :

deux traits suffiront pour l'en convaincre. Un instituteur, pris de vin, est aperçu de ses camarades : il est sur-le-champ repoussé par eux ; il n'a souillé qu'un instant l'asile de la tempérance. Sur quinze cents élèves déjà rendus au poste, un seul s'est montré indigne des soins de la mère commune : il a demandé à se retirer. Toutes les représentations ayant été vaines, son expulsion a été prononcée à la tête du camp, et nous avons arrêté qu'il serait reconduit dans ses foyers, de brigade en brigade, et mis sous la surveillance de l'agent national de son district.

A cette décision, les cris de vive la République, à bas les lâches ! ont retenti de toutes parts, et les cinq élèves du même district, indignés, se sont précipités de leurs rangs vers cet individu, et l'ont eux-mêmes reconduit hors d'une enceinte consacrée aux vertus républicaines ».

Au-delà de la rhétorique, il y a une volonté pragmatique chez nos révolutionnaires comme Le Bas et Peyssard de démanteler l'édifice que « l'ancien régime » avait mis en place. Il y a une opposition entre l'ancien et le nouveau que Le Bas représente par ses actes et ses fonctions, notamment à l'école de Mars.

En conclusion :

Créée par décision de la Convention, l'école de Mars en date du 13 prairial an II (1er juin 1794) a une existence brève. Elle est licenciée par la Convention Thermidorienne. Cette école fut vraiment la marque de la volonté jacobine de populariser l'encadrement des troupes de la République . Le Bas avec son collègue Peyssard dirigea celle-ci dans l'esprit du temps. Le but de cette école était de faire de celle-ci un vivier républicain où la République démocratique trouverait son élite. Égalitaire, elle fut une expérience
typique des espoirs que les Montagnards mettaient en elle.

Cependant, elle n'aboutit pas. Le Bas meurt avec Robespierre. Peyssard gardera son poste jusqu'au 14 septembre 1794 puis subira les foudres des thermidoriens après la révolte du 1er prairial an III (20 mai 1795)[7] . Nos deux Montagnards en charge de l'école de Mars ont œuvré jusqu'au bout pour une conception nouvelle du monde. L'école de Mars, que nous appellerions aujourd'hui une école des cadres, fut, me semble-t-il, la réalisation la plus intéressante de 1794. L'Etat sentait donc le besoin de se donner une armature plus solide et des serviteurs instruits dans sa nouvelle doctrine.

Mais l'école de Mars ne pouvait travailler qu'à échéance lointaine. Elle mettait au premier plan l'éducation civique et patriotique. C'est pourquoi un homme comme Le Bas fut choisi accompagné d'un fervent révolutionnaire, Peyssard. L'esprit égalitaire et démocratique prendra fin avec le coup d'état thermidorien.

Bernard Vandeplas.

NOTES

1 L'école de Mars est située en bordure du bois de Boulogne, près du village de Neuilly, en plaine des Sablons.

2 Soboul, Albert, Dictionnaire historique de la Révolution Française, édition Puf, 1989. Article de J.P. Bertaud : école de Mars
p. 387. D'après l'ouvrage d'A. Chuquet, L'école de Mars, 1893.

3 Edron, Julien, article : Choisir les élèves de Mars, l'invention de la méritocratie p.175-188. Site, exécuter la loi, édition de la Sorbonne. Thèse sous la direction de J. Ch. Chappey.

4 Réimpression de l'Ancien Moniteur, seule histoire authentique et inaltérée de la Révolution Française, tome XX, Paris, 1847, pp. 622-623.

5 Le Moniteur, op. cit. pp. 624-627.

6 Dictionnaire historique de la Révolution Française, op. cit., p. 387.

7 Il est jugé par une commission militaire avec sept autres représentants Montagnards, les six martyrs de prairial, et condamné à la déportation, puis amnistié le 4 brumaire an IV (26 octobre1795).
(Dictionnaire des conventionnels p. 919)..

QUELQUES ARRETES DU REPRESENTANT LE BAS EN MISSION A L'ARMEE DU NORD (2-21 août 1793).

Par Bruno Decriem

Des quatre missions de Le Bas aux armées, la première est la moins connue et la moins étudiée. Sans doute faut-il en trouver la raison dans la personnalité de son collègue, Ernest Duquesnoy qui n'a pas aujourd'hui la même notoriété que Saint-Just qui l'accompagna lors des trois missions suivantes sous l'an II : à l'armée du Rhin puis étendue à celle de la Moselle (17 octobre 1793-17 nivôse an II-6 janvier 1794), à l'armée du Nord (3 au 25 pluviôse an II-22 janvier au 13 février 1794), à l'armée du Nord (10 floréal an II- 29 avril 1794 au 12 prairial an II-31 mai 1794).[1]

Ces trois missions ont bénéficié d'une étude approfondie de l'historien Jean-Pierre Gross.[2]

Ce n'est pas le cas de cette première mission, pourtant importante, dans le contexte dramatique de l'été 1793, où la République française est menacée de partout.

Philippe Le Bas est envoyé à l'armée du Nord par décision de la Convention le 2 août 1793 sur proposition de Couthon au nom du Comité de salut public, avec le député Duquesnoy, pour « y prendre les mesures qu'exige l'intérêt de la République »[3]. Durant les vingt jours que dure leur mission commune (Le Bas est rappelé et remplacé par Hentz, à sa demande expresse le 21 août 1793) les deux représentants en mission basés à Cassel ont eu fort à faire afin de protéger les frontières du Nord directement menacées par les armées royalistes coalisées.[5] C'est pourquoi les mesures de salut public immédiates visant à arrêter les officiers de l'armée au patriotisme douteux ainsi que certains villageois hostiles à la Révolution furent la priorité des deux représentants. Beaucoup d'autres tâches leur incombent également.[6] Dès leur arrivée à Cassel le 6 août, ils relèvent de leur commandement les généraux Richardot et O'Moran. Le 9, Le Bas écrit : « Je suis accablé d'affaires. Il fallait, j'en conviens, dans ce pays des commissaires vrais patriotes.»[7] Ce même jour, ils justifient les changements à la tête de l'armée : « Dans les circonstances critiques où se trouve la chose publique par les trahisons multipliées des généraux perfides et des agents militaires de leur trempe, il est indispensable de chasser de nos armées les individus qui les infectent. »[8]

Réorganisant l'armée républicaine, ils galvanisent les soldats en leur lisant cette proclamation pour le premier anniversaire de la chute de la royauté :

« Proclamation des Représentants du peule Duquesnoy et Le Bas à l'armée composant la division de Cassel, du 9 août 1793 l'an 2 de la République

Braves Guerriers,
Nos ennemis cherchent à tourner contre nous jusqu'à notre patriotisme.
Le dix août est le jour qu'ils ont désigné pour consommer leurs perfides dernières.
Ils espèrent que la joie que ce jour doit inspirer à tout bon français détruira chez vous cet esprit de surveillance qui ne doit jamais abandonner de vrais républicains.
Citoyens il faut que cet espoir soit encore trompé. Le dix août le trône et la tyrannie ont été renversés, mais le sang de nos frères a cimenté l'établissement de la Liberté et de l'Égalité. Ce jour ne doit pas être uniquement consacré à la joie, il doit l'être aussi à venger les mânes de nos frères.
Que ce jour soit donc celui d'une surveillance plus active et que les satellites des despotes qui pensent surprendre les armées de la République ne rencontrent que la mort s'ils osent se présenter devant elle.
Signés : DUQUESNOY et LE BAS »[9]

Durant cette mission, Le Bas sillonne les villes et places fortes du Nord et du Pas-de-Calais afin de les renforcer. Les 3 et 4 août, il est à Cambrai, les 5 et 6 août il s'installe et agit à Cassel, le 7 août il rencontre ses collègues Billaud-Varenne et Niou à Dunkerque,10 le 12 août il est à Aire, le 13 il se rend à Arras, le 15 à Béthune et le 16 août à Hazebrouck. Le 19, sa décision est prise de rentrer à Paris en raison de l'imminence de son mariage avec Élisabeth Duplay.

Duquesnoy et Le Bas ont promulgué de nombreux arrêtés, qu'ils font approuver par le Comité de Salut public en lui écrivant très régulièrement (6, 10, 11, 17, 18, 19 août 1793).s : S »12r

es sources de cette mission sont nombreuses. Des lettres adressées au Comité de Salut public et les copies de leurs arrêtés sont conservées aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, dans la série AF II sous les cotes suivantes :

AF II 131 dossier 1004 pièces 6 à 9. AF II 148 dossier 1201 pièces 1 à 9. AF II 149 dossier 1202 pièces 15 à 26 et 36 à 39. AF II 233 dossier 2005 pièces 42 à 47 et 50. AF II 240 dossier 2059 pièces 23 à 28.

Le Bas a également écrit des lettres privées à sa fiancée, datées des 4, 6, 9, 13, 16 et 19 août. Elles sont conservées également aux Archives nationales sous la cote : 35 AP/1 (Dossier 4, 24 pièces).

Signalons que celles d'Élisabeth adressées en retour sont malheureusement perdues, ainsi que, visiblement, celle que Le Bas avait adressé à Robespierre le 15 août 1793 : « J'ai écrit à la hâte à Robespierre. »[11]

Nous publions ci-après plusieurs arrêtés pris par Le Bas et Duquesnoy durant les jours des 12, 15 et 16 août 1793, alors qu'ils sont présents à Aire, Béthune et Hazebrouck (Le Bas seul pour cette dernière destination). Ils montrent l'étendue de leur domaine d'intervention dans le cadre de leurs prérogatives.

« Cassel le 17 août 1793, l'an deuxième de la République, Une et Indivisible

Les Représentants du peuple envoyés près l'armée du Nord, aux membres composant le Comité de Salut public Nous vous faisons passer ci-joints Citoyens nos collègues, copies de cinq arrêtés par nous pris les 12-15 et 16 de ce mois.

Salut et fraternité. LE BAS »[12]

Le Comité de salut public accuse réception du courrier en ces termes :

« Le Bas Représentant du peuple à l'armée du Nord. Envoie cinq arrêtés dont 3 relatifs à l'arrestation de personnes suspectes, et 2 à des nominations. Accusé réception avec approbation. »[13]

Marc Bouloiseau les commente de cette manière : « Ils ont trait : 1° à la nomination d'Alexandre Lemaire en qualité de commissaire des guerres à Aire ; 2° à la désignation des membres d'un Comité de surveillance dans cette ville; 3° au remplacement de l'éclusier d'Aire ; 4° au transfert dans la maison d'arrêt d'Arras de toutes les personnes arrêtées comme suspectes dans le district de Béthune ; 5° à la constitution d'un comité de salut public à Hazebrouck. »[14]

Tous ces documents sont restés inédits.

1: « Nous Représentants du peuple près l'armée du Nord sur ce qui nous a été exposé qu'il n'existait point de commissaire des guerres dans la ville d'Aire, et sur les bons témoignages qui nous ont été rendus par la municipalité de cette ville du civisme et des talents du citoyen Alexandre Lemaire lequel a été pendant plus de vingt ans secrétaire des commissaires des guerres, avons provisoirement nommé ledit citoyen Lemaire pour remplir les fonctions de commissaire des guerres dans la dite ville.

A Aire, ce douze août 1793 L'an 2 de la République française une et indivisible.

LE BAS DUQUESNOY. »[15]

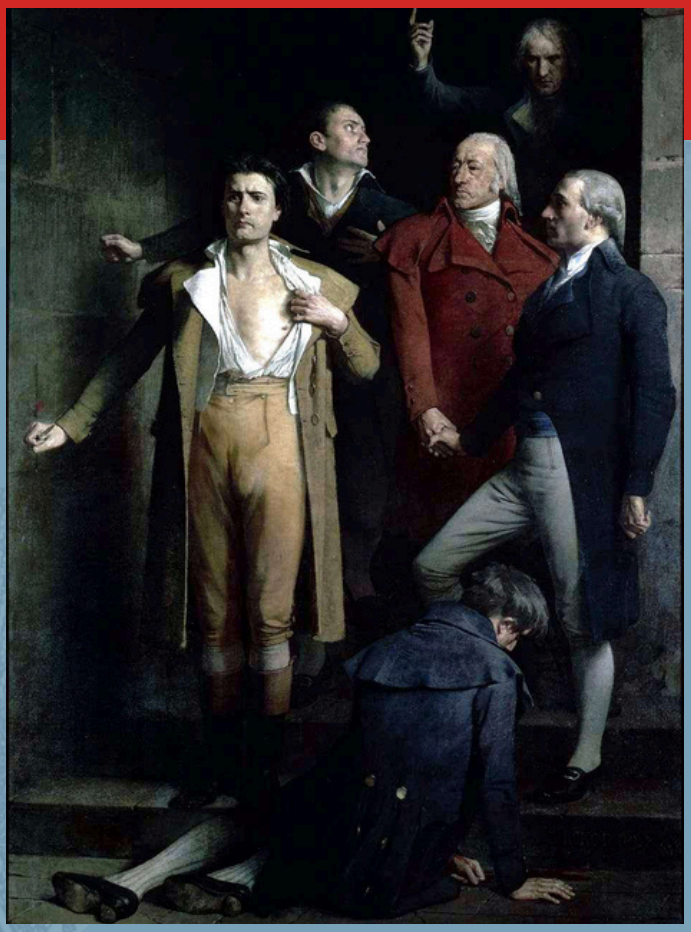

Nous ne disposons pas de représentation d'Ernest Duquesnoy 1749-1795. Toutefois il figure sur célèbre tableau de Charles RONOT de 1882 exposé au musée de la Révolution Française de Vizille. Duquesnoy serait l'un des trois personnages de la partie haute du tableau, voir à ce sujet l'article suivant de Pascal Dupuy :

Pascal DUPUY, « Les martyrs de prairial », Histoire par l'image [en ligne], consulté le 07/07/2025. URL : https://histoire-image.org/etudes/martyrs-prairial

.

2: « Les Représentants du peuple près l'armée du Nord sur ce qui leur a été exposé qu'il n'existait pas encore de Comité de surveillance dans la ville d'Aire, malgré la convocation de l'assemblée communale à cet effet, Considérant que cette mesure de salut public ne peut être différée dans une place voisine de l'ennemi, dans laquelle les malveillants abondent, et où les bons citoyens doivent avoir contre eux de puissants moyens de résistance, après avoir consulté plusieurs bons citoyens, et s'être concertés avec la municipalité de ladite ville d'Aire sur les meilleurs choix à faire pour la composition d'un comité de surveillance, ont nommé pour composer ledit comité les citoyens Lecamus, Soupier, Berthot professeurs du collège, Bizet vivant de son travail, Longlet cafetier, Brame marchand, Coulon ancien militaire, Martin Flour brasseur, Baranger chef de légion, Jacquart marchand de fer, Farel vivant de son travail et Lhuillier aubergiste, auxquels ils donnent pouvoir de faire arrêter les personnes suspectes et de les faire conduire dans la maison d'arrêt de la ville d'Arras.
A Aire le 12 août 1793 L'an 2e de la république française, une et indivisible.

LE BAS DUQUESNOY »[16]

3: « Les représentants du peuple près l'armée du Nord
Sur ce qu'il leur a été exposé par la municipalité d'Aire que l'éclusier actuel n'avait pas obtenu de certificat de civisme et qu'il était urgent de pourvoir à son remplacement, ont nommé le citoyen André Beauduy pour remplir les fonctions.
A Aire le 12 août 93 L'an 2 de la république une et indivisible.

LE BAS DUQUESNOY »[17]

4: « Les représentants du peuple près l'armée du Nord autorisent le Directoire du District de Béthune à se concerter avec le comité de surveillance de ladite ville et celles de son ressort à l'effet de faire transférer dans les maisons d'arrêt de la ville d'Arras toutes les personnes arrêtées comme suspectes à Béthune et dans toutes les autres communes dudit district.
A Béthune Le quinze août mille sept cent quatre-vingt-treize L'an second de la république une et indivisible.

LE BAS DUQUESNOY »[18]

5: « Hazebrouck le 16 août 1793, l'an 2me de la République
Les Représentants du peuple envoyés près l'Armée du Nord,
Considérant qu'il importe essentiellement à la sûreté publique qu'il existe dans la ville d'Hazebrouck un comité de salut public chargé de faire mettre en état d'arrestation les personnes de cette ville suspectées d'incivisme et d'aristocratie et de les faire conduire dans les maisons d'arrêt de la ville de Béthune, après avoir consulté le conseil général et la société populaire de ladite commune sur les meilleurs choix à faire avons nommé pour composer ladite société les citoyens Vandevalle procureur de la commune, Salomé Styvelynk et curé notable de ladite commune, Habourdin greffier du juge de paix, Joseph Lassure aubergiste, Laurière (aubergiste) horloger, Philippe Legrand serrurier, Joseph Boulanger cordonnier, Stafaere épicier, Cessen épicier et Virsynde orfèvre lesquels sont en outre autorisés à faire conduire les personnes déjà arrêtées dans les maisons d'arrêt sus-signées.
A Hazebrouck le seize août mille sept cent quatre-vingt-treize l'an second de la république une et indivisible.

Pour copie conforme : LE BAS »[19]

Bruno DECRIEM, vice-président des amis de Philippe Le Bas. (Janvier 2025)

NOTES :

1: BIARD (Michel), Missionnaires de la République Les Représentants du peuple en mission (1793-1795), Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, 623 p.
P. 536-537, Le Bas Philippe François Joseph, Table alphabétique des représentants du peuple en mission (mars 1793-octobre 1795).
2: GROSS (Jean-Pierre), Saint-Just, sa politique et ses missions, Paris, Bibliothèque nationale, 1976, 570 p.
3: AULARD (Alphonse), Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, Paris, Imprimerie nationale, 1889-1999, 28 volumes + 4 volumes supplémentaires + 4 volumes d'index, tome V, p. 449.
4: Id., tome VI, p. 49.
5: SOBOUL (Albert), La Révolution française, Paris, Gallimard, 1984, 605 p.
P. 295-335: La Convention montagnarde.
6: BIARD (Michel), Missionnaires de la République Les Représentants du peuple en mission (1793-1795), Paris, Vendémiaire, 2015, 474 p.
7: Lettre de Philippe Le Bas à Élisabeth Duplay, 9 août 1793, dans :
Archives Nationales (AN), 35 AP/1 Dossier 4.
8: AN AF II 148 plaquette (pl.) 1201 pièce (p.) 8.
9: AN AF II 148 pl. 1201 p. 6.
10: Bulletin numéro 6, Les amis de Philippe Le Bas et de la famille Duplay, mars 2024 :
DECRIEM (Bruno), Entrevue à Dunkerque entre Philippe Le bas et Billaud-Varenne, le 7 août 1793.
11 : Lettre de Philippe Le Bas à Élisabeth Duplay, 16 août 1793, dans :
Archives Nationales (AN), 35 AP/1 Dossier 4.
12 : AN AF II 149 pl. 1202 p. 16.
13 : AN AF II 149 pl. 1202 p. 15.
14 : BOULOISEAU (Marc), Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, Supplément 2e volume,Paris, Imprimerie nationale, 1971, 542 p., p. 52.
15 : AN AF II 149 pl. 1202 p. 17.
16 : AN AF II 149 pl. 1202 p. 18.
17 : AN AF II 149 pl. 1202 p. 19.
18 : AN AF II 149 pl. 1202 p. 20.
19 : AN AF II 149 pl. 1202 p. 21.

Document n° 3

Les autres documents retranscrits dans cet article sont reproduits sur notre site, ou le seront très prochainement.

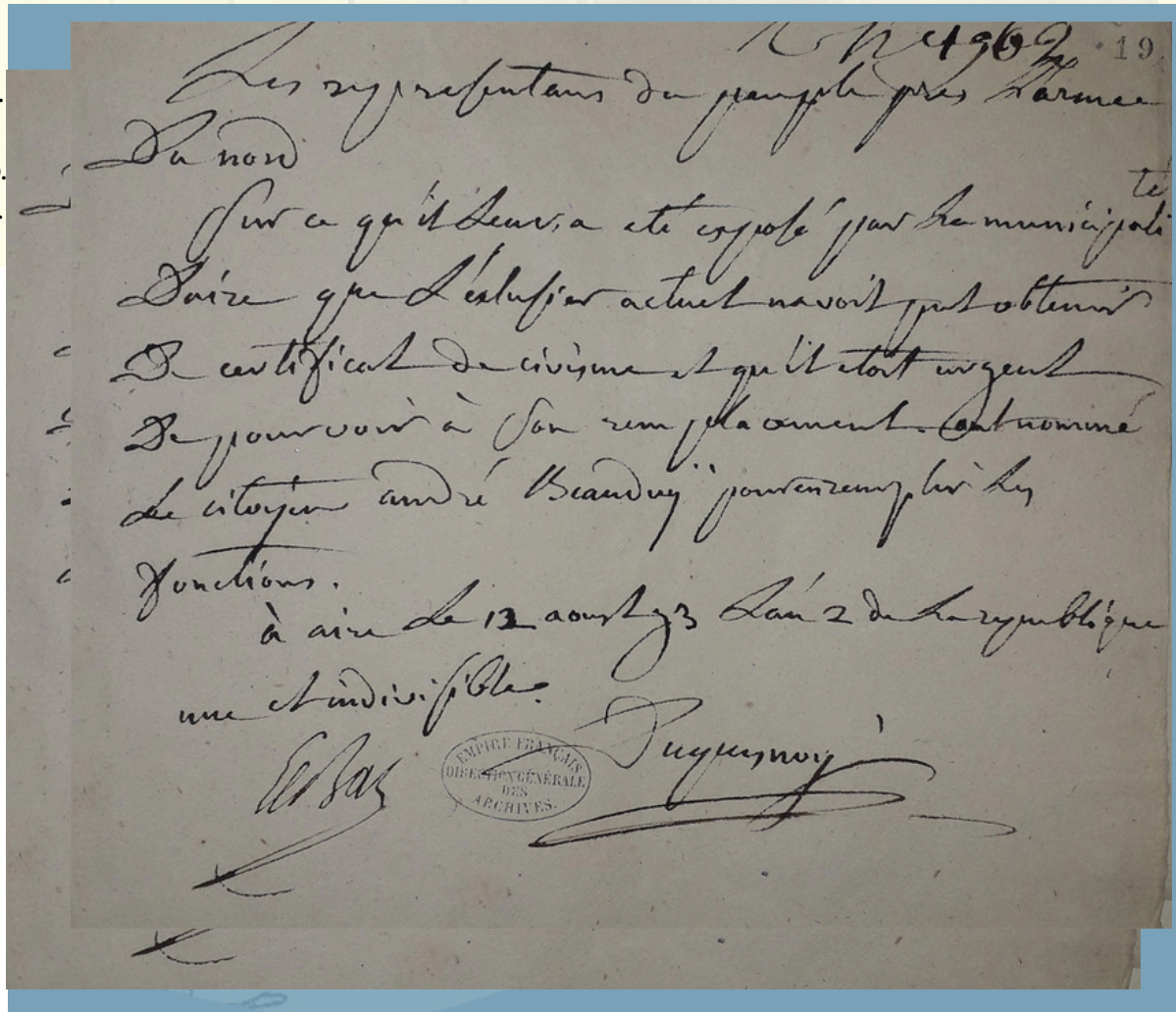

Le mercredi 12 mars 2025, s'est tenu en la mairie de Frévent une réunion concernant l'avancée du projet du chapeau en exposition permanente au Moulin Musée Wintenberger. Etaient présents M. Gary HOLLISTER responsable du Moulin Musée Wintenberger et M. Cameron GALVAIRE agent d'accueil, Mme Solweig Obin adjointe à la culture de la ville de Frévent d'une part, et M. Florent Héricher Président de l'association, M. Jean-Claude Martinage, Trésorier de l'association M. Jean Duplay – popriétaire du Chapeau et descendant de la famille Duplay.

M. Gary HOLLISTER a précisé les avancements des travaux de la salle devant accueillir l'exposition permanente des objets détenus par M. Jean Duplay dont l'emblématique chapeau du Conventionnel , il suggéré les deux axes suivants :

- Lancer la saison de 2026 avec le chapeau du Conventionnel pour effectuer un super lancement de saison et bénéficier en double dotation de la thématique de PROSCITEC de 2025-2026 avec comme thème « Les grands Hommes de l'histoire ».
- Une exposition itinérante, interactive avec le chapeau entre plusieurs lieux dont ceux-ci : Le Moulin Musée WINTENBERGER, le musée de la Révolution française à Vizille ainsi que le musée du Carnavalet. Chaque lieu aurait en son sein, pendant une période déterminée, le chapeau du conventionnel et celui-ci permuterait d'un lieu à l'autre.

NOUVEAU LIVRE DE MICHEL BIARD



Créé par l'Assemblée constituante au printemps 1791 afin d'accueillir les « grands hommes » auxquels la patrie est reconnaissante, le Panthéon connaît une histoire mouvementée et plusieurs périodes de mise en sommeil, avant de devenir au xxie siècle un des éléments forts de mise en scène du pouvoir présidentiel. Si Le Figaro écrivait en 1889 que cette « jonglerie politique avec les cadavres prend des proportions inquiétantes », force est de constater que le monument national demeure aujourd'hui un lieu d'enjeux politiques, et pas seulement celui du dernier séjour de « grands hommes et femmes ».De ses origines révolutionnaires aux premières décennies du xxie siècle, cet ouvrage aborde les questions fondamentalement politiques que pose cet édifice : l'évolution de la prise de décision (qui décide d'une panthéonisation, quand, pourquoi et comment ?), les motivations politiques qui sous-tendent ces choix, les réactions qu'elles suscitent, mais aussi les formes que revêtent ces hommages, d'un cérémonial républicain aux véritables spectacles de ces dernières années. L'ouvrage de référence sur l'histoire politique du Panthéon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Notre assemblée générale se tiendra le samedi 20 septembre, elle sera suivie d'une conférence de Jean Duplay il évoquera ses deux ancêtres Fréventins, et son père le Général Philippe Duplay, "le guerrier républicain", fier de ses origines, lieutenant de la seconde DB, et président du fond historique du maréchal Leclerc.

Merci de penser à renouveler votre adhésion, à parler de notre association autour de vous afin de contribuer au développement de notre association. Un bon d'adhésion est joint à ce bulletin n'hésitez pas à le dupliquer, et à le partager.